

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAPITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1879.

Attentat

CONTRE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Un nouvel attentat a été dirigé contre la vie du czar.

Le crime se serait produit pendant le voyage de l'empereur Alexandre, de Livadia à Saint-Petersbourg.

Aux environs de Moscou, la voie ferrée aurait été minée, et l'explosion aurait éclaté au moment du passage du train impérial. Heureusement le train où se trouvait l'Empereur était déjà passé quand la voie a sauté.

Voici les télégrammes qui relatent l'attentat :

« Moscou, 2 décembre.

» Hier au soir, lorsque l'empereur était déjà arrivé à Moscou, un second train impérial, qui était encore en route, a fait explosion. Un wagon de bagages a sauté, et sept wagons ont déraillé. Personne n'a été blessé.

» Aujourd'hui, à onze heures, il y a eu réception au palais du Kremlin, à l'occasion de l'arrivée du czar.

» Avant que Sa Majesté parût, le maréchal de la noblesse a lu à haute voix le récit de l'horrible catastrophe d'hier.

» Tous les assistants, en apprenant cette nouvelle, furent comme frappés de la foudre ; mais, revenus de leur stupeur, ils éclatèrent en vivats chaleureux.

» L'empereur est arrivé dans la salle Saint-Georges à midi dix minutes, et a accepté le pain et le sel que lui a offerts la municipalité.

» Sa Majesté a alors prononcé une courte allocution :

« Je suis heureux, Messieurs, de vous revoir, en me rappelant votre loyauté et votre attachement, à propos du triste événement du 2 avril. Les sentiments

» dont vous avez fait preuve me furent manifestés de toutes les parties de la Russie.

» Vous connaissez déjà l'attentat d'hier. Dieu m'a sauvé, ainsi que tous ceux qui venaient avec moi à Moscou. La Providence, qui veille sur la Russie, ne m'a pas abandonné. Mais il faut que l'esprit révolutionnaire soit extirpé. Je m'adresse à vous, ainsi qu'à tous les hommes bien pensants. Pour extirper le mal qui s'est enraciné, je m'adresse aux parents.

» Conduisez vos enfants dans la voie de la vérité, afin d'en faire des hommes utiles, de vrais citoyens russes, et non des scélérats. »

» Ces paroles furent accueillies avec enthousiasme.

» La scène a été vraiment touchante. »

« Saint-Petersbourg, 2 décembre, soir.

» Une mine avait été placée hier soir à l'entrée de Moscou, sous les rails de la voie où devait passer le train impérial ramenant le czar de Livadia. Le czar est arrivé à Moscou, vers onze heures, sain et sauf.

» La mine a éclaté sur le passage du deuxième train impérial, portant les bagages, et qui suivait à une demi-heure de distance. »

On voit par ce récit qu'il y avait un complot parfaitement prémédité contre l'empereur Alexandre. Il s'agissait de faire sauter le train impérial au moyen d'une mine pratiquée sous le chemin de fer. Le coup n'a manqué que parce que l'empereur se trouvait dans le premier train, quand les conjurés le supposaient dans le second.

On croyait depuis quelque temps les complots nihilistes arrêtés ; nous constatons par ce nouveau forfait que la Révolution poursuit toujours son œuvre par les moyens les plus scélérats.

Nous n'avons pas besoin d'exprimer les sentiments d'indignation que nous inspirent ces attentats aussi répétés, ces doctrines de régicides prêchées par les sectes révolutionnaires, et qui menacent toute l'Europe de leurs sinistres entreprises.

Bulletin politique.

Les républicains se disent souvent entre eux de dures vérités qui devraient faire réfléchir nos gouvernants, si toutefois ils sont capables de réfléchir.

« Il est bien évident, dit M. Edouard Lockroy, que, si la gauche a besoin d'un programme, c'est que, depuis neuf ans qu'elle siège dans les Assemblées et depuis neuf mois qu'elle est au pouvoir, elle n'a su ni ce qu'elle voulait, ni où elle allait. Elle n'était fixée ni sur les principes à appliquer, ni sur le but à atteindre. C'était une corneille qui abattait des lois. »

Les voilà donc jugés et bien sévèrement ces législateurs prétendus impeccables ; ils ne savent ni ce qu'ils veulent ni où ils vont. Conclusion : toutes les plaintes faites par les réactionnaires étaient bien fondées, l'incapacité des républicains est bien établie, mais alors !

Mais alors vous croyez qu'ils abandonneront les fonctions auxquelles ils sont attachés et qui leur procurent des émoluments si considérables !

« Défiés quand ils exposent un programme, dit le *Peuple Français*, — raillés quand ils n'en ont pas, les ministériels sont en vérité dans un étrange embarras.

» Et nous parierions que M. Gambetta ne fera rien pour les en tirer.

» M. Gambetta veut que le ministère vive afin de se donner le temps de trouver, pour le mois de janvier au plus tôt, un ministère de rechange. — Il le trouvera.

» On a beaucoup dit que les députés revenaient de province résolus à renvoyer immédiatement le ministère. M. Gambetta les a vus et les a transformés. On leur fera prendre patience. Et rien n'est plus propice à ces sages lenteurs que le gâchis parlementaire qui va succéder utilement au gâchis dans lequel pataugeait le cabinet.

» Aussi, n'est-ce pas le ministère qui doit en ce moment fixer notre attention,

attirer notre curiosité, provoquer nos attaques. — Ce sont les groupes parlementaires qu'il faut surtout observer et étudier de très-près.

» M. Gambetta a d'une main habile déplacé la difficulté, — et le XIX^e siècle servirait avec à propos cette tactique quand il reprochait l'autre jour à la Chambre de n'avoir pas donné au gouvernement les indications nécessaires. Vous reprochez au ministère de ne pas gouverner et vous avez oublié de lui dire comment vous souhaitez qu'il gouvernât. Or, c'est ce qui est à chercher. — C'est là que nous attendons la majorité républicaine.

» Cette situation nouvelle fixera, nous l'espérons, l'attention de nos amis.

» Les minorités qui savent ce qu'elles veulent ont toujours l'avantage sur les majorités qui ne savent pas. »

Cet article-là est assez éloquent par les simples faits qu'il expose.

L'avenir appartient donc aux minorités, si elles savent profiter de leur supériorité, et nous ne doutons pas qu'elles ne le sachent.

Nous tenons simplement à signaler aux électeurs quelle est la bonne foi des représentants du peuple si pleins de promesses au moment des élections, si plats et si nuis au moment de l'action.

Attendons le résultat de cette session extraordinaire, nous ne doutons point qu'elle ne soit aussi inutile que les autres, aussi vide d'intérêt. Il y a trop de partis dans la majorité, trop d'inimitiés dans les différents groupes, pour que l'on puisse espérer de voir sortir de cet amas d'opinions si diverses et de nullités si profondes quelque chose d'utile pour le pays.

Chronique générale.

Différentes combinaisons ministérielles sont mises en avant.

D'après l'une, MM. Waddington et l'amiral Jauréguiberry se retireraient. Tous les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

On se demandait bien parfois — il y a des indiscrets qui veulent tout savoir — à quelle époque avait commencé cette vie si accidentée. Si jeune encore, elle avait déjà parcouru des distances effrayantes et parcouru assez de pays divers pour remplir de ses observations tout un dictionnaire de géographie.

— Elle a peut-être débuté dans ses voyages sur le bras de sa nourrice ! disaient ces langues médisantes !

Qu'importait à Robert ? Avec une fougue et une spontanéité prodigieuses, il avait placé dans cette capricieuse personne toutes ses espérances de bonheur.

Quand Césarine en fut instruite, elle se complut à faire payer au pauvre garçon sa respectueuse timidité.

Elle piqua son amour-propre, caressa sa vanité, berça ses illusions, encouragea ses rêves, puis, lorsqu'elle fut lassé du jouet que son oisiveté chronique s'était donné tout un hiver, elle le con-

gédia très-nettement, très-durement, avec beaucoup moins de formes qu'elle n'en employait en pareille circonstance.

Cela lui parut désagréable toutefois ; elle n'était pas faite pour les exécutions sans merci ; mais elle avait trop bien jugé le plus honnête des prétendants à sa main pour le traiter avec ses procédés habituels.

Elle sentait que la délicatesse du jeune homme n'accepterait pas des fins de non recevoir, et que ses sentiments sincères demandaient à être déracinés par un refus formel.

— C'est dommage ! pensait-elle. M. de Madiran est bon, confiant, noble et d'excellente famille... Si je n'étais pas condamnée à ne pas me remarier, ce serait vraiment là le mari qu'il me faudrait ; mais... mais... n'y pensons plus.

Et comme cette femme brillante possédait la faculté de ne rien aimer qu'elle-même, elle n'y pensa plus en effet.

A cette heure même, où, dans la retraite des Accroches, Robert se souvenait avec amertume de ce passé si court, qui datait de l'avant-veille, elle en avait oublié déjà les incidents et se préparait à sa saison d'été avec une suprême insouciance.

Ce ne fut que très-avant dans la nuit que M. de Madiran put se livrer au sommeil ; en revanche, la matinée était fortement entamée quand il accoutuma ses yeux à la demi-obscurité de la chambre

de Toulouse.

Il ne se rendait pas encore bien compte du lieu où il se trouvait, quand une grosse voix retentit dans la pièce à côté :

— Comment ? il dort encore ?... Eh bien, ne le réveillez pas. Quand on a pris un bain forcé comme celui qu'il s'est donné hier, pour tirer ma sœur de l'eau, on a bien gagné le droit de reposer la grasse matinée.

— Rovelou ! appela Robert tout joyeux.

Le capitaine entra sans se faire prier et vint droit embrasser le jeune homme au milieu d'une formidable étreinte.

— Ah ! s'écria-t-il, j'en grillais de vous embrasser... depuis hier !... Pardonnez, monsieur de Madiran, c'est plus fort que moi, je ne sais pas témoigner autrement ma reconnaissance !

— C'est très-expressif !... répondit Robert en riant de tout son cœur, et me voici plus convaincu que par un long discours.

— N'est-ce pas, monsieur ?... C'est qu'il en faudrait beaucoup de discours pour faire comprendre... pour vous remercier...

— Ne parlons plus de cela : nous sommes quittes, et je suis enchanté de ma journée.

— La mère est-elle contente !... C'est plaisir de voir la bonne femme ce matin. Elle raffole de vous. Pierrette en perd l'esprit... et mademoiselle est gaie comme un oiseau.

Le capitaine, en parlant d'Emmeline, disait « Mademoiselle » tout court, respectueusement, comme autrefois, à la cour, en parlant de certaines privilégiées.

Robert, qui achevait de se vêtir, sentit la nuance et ne manqua pas de la relever.

— Vous parlez d'une princesse du sang, capitaine ? sourit-il avec curiosité.

— Je parle de M^{lle} Emmeline, que vous avez vue hier, monsieur, et que vous avez certainement remarquée, car on ne passe pas à côté de cette fleur du bon Dieu comme à côté des autres filles du pays, j'imagine.

— En effet, M^{lle} Emmeline ne leur ressemble en aucune façon. Votre mère me paraît avoir là une pensionnaire qui lui fait honneur.

— Et qui aime la bonne femme !... et qui aime Pierrette !...

— Est-ce qu'elle n'aime pas aussi un peu le capitaine Rovelou ? continua le jeune homme déterminé à le faire causer.

— Je ne sais pas trop si elle peut aimer un vieux marin comme moi ?... Après tout, c'est possible, elle a si bon cœur !... fit le capitaine avec bonhomie.

— M^{lle} Emmeline reporte certainement sur le frère une part de ce qu'elle donne à la sœur ; or, elle m'a dit hier que Pierrette était pour elle... mieux qu'une mère.

autres ministres conserveraient leurs portefeuilles.

D'après un autre combinaison, M. Léon Say prendrait le portefeuille des affaires étrangères, avec la présidence du conseil. Il serait remplacé aux finances par M. Wilson, qui est actuellement président de la commission du budget.

Quant à M. Gambetta, il fait, dit-on, tous ses efforts pour éviter le départ de M. Waddington, et, par conséquent, pour que les choses soient maintenues dans le *statu quo*.

La France dit que M. de Freycinet est tout prêt à accepter la mission de reconstituer le cabinet actuel et que ses choix sont faits tant parmi les titulaires actuels qu'en dehors.

Une dépêche particulière de Cannes annonce que l'état de l'impératrice de Russie s'aggrave d'heure en heure.

Sa Majesté aurait pris de la morphine en trop grande quantité, et depuis trois jours elle est dans un état de somnolence qui donne de grandes inquiétudes.

On pense que le czar arrivera prochainement à Cannes.

Les bureaux de la gauche ont tenu au commencement de la semaine une importante séance. La République française fait connaître le plan des réformes dont, selon les délégués des bureaux, il faudrait presser l'exécution et qui pourraient et devraient être accomplies dans la législature. Ces réformes sont les suivantes :

« Rétablissement de l'ordre et de l'harmonie dans les différents services publics, énergiquement ramenés à l'obéissance au gouvernement républicain, au respect des institutions démocratiques.

« Abrogation des décrets et lois de l'Empire, et vote d'une loi aussi large que possible sur la liberté de la presse.

« Acceptation du projet de loi sur la liberté de réunion dont le rapport vient d'être déposé par M. Naquet.

« Droit d'association, avec réserve du droit de l'Etat vis-à-vis les congrégations et associations perpétuelles.

« Réforme de la magistrature en admettant la suspension de l'immovibilité avec une nouvelle investiture.

« Application énergique des lois existantes et, au besoin, lois nouvelles pour imposer à tous les membres du clergé le respect de la République dont ils sont les fonctionnaires.

« Instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque, selon le projet étudié par la commission des trente-trois membres et dont le rapport doit être déposé par M. Paul Bert.

« En attendant la réforme de la loi Falloux de 1850 sur l'enseignement secondaire, dispositions gouvernementales pour soumettre à un stage obligatoire, dans les éta-

blissements de l'Etat, tous les aspirants à des fonctions publiques.

« Augmentation des subventions à l'enseignement de tout ordre et abaissement considérable des prix de pension dans les collèges et les lycées publics.

« Modifications à la loi militaire, tendant à l'abaissement de la durée du service militaire à trois ans et à la suppression du volontariat.

« Intervention du pouvoir civil dans l'organisation et la direction de la gendarmerie.

« Continuation de la politique des dégrèvements, en dégrevant particulièrement les impôts de consommation.

« Rétablissement du pouvoir de l'Etat en matière de tarifs des chemins de fer.

« Ce sont là les points, les articles sur lesquels les membres des bureaux des gauches sont tombés d'accord.

« La question de l'amnistie a été posée par M. Breloy. »

Le même journal analyse ainsi la discussion :

« M. Allain-Targé, après s'être prononcé personnellement en faveur de l'amnistie plénière, a demandé que l'on cherchât en commun un moyen de compléter ce qui avait été fait et de supprimer, en lui donnant une solution sérieuse, cette question politique de l'amnistie qui pourrait causer de grandes difficultés au moment des élections municipales à Paris.

« M. Edouard Lockroy a insisté sur la nécessité de l'amnistie plénière et a annoncé que si le ministère actuel demeurait en fonctions, il reprendrait son interpellation sur l'application de la loi d'amnistie.

« MM. Fréminet, Louis Legrand, Renaud-Morlière, Philippoteaux, Ninard, Langlois, ont, à diverses reprises, soutenu qu'à leurs yeux la question avait été réglée par la loi dernière; qu'on ne pouvait pas y revenir immédiatement dans la session suivante, surtout en présence des violences et des glorifications de la Commune qui se sont produites; que d'ailleurs, si dans quelques centres la question de l'amnistie soulevait des sympathies, elle provoque au contraire certaines craintes dans d'autres parties du pays.

« M. Floquet a demandé à répondre à ces observations et a fait observer en premier lieu que les violences dont on parlait avaient été isolées, qu'il n'était pas permis de dire que la masse des amnistiés rentrés s'y étaient associés, qu'au contraire il serait facile de prouver que presque tous en avaient été péniblement affectés dans l'intérêt même de ceux qui restent dans la proscription.

« En second lieu, il a fait remarquer que si tout le pays était unanime pour l'amnistie, il n'y aurait plus qu'à enregistrer cette volonté; ce qui faisait la question politique, c'était précisément le désaccord entre les aspirations des grands centres et les craintes d'autres circonscriptions. Il fallait faire cesser ce conflit avant les élections.

« Or, il est certain que si le gouvernement se déclarait assez fort pour n'avoir rien

à craindre du complément de l'amnistie, cette déclaration rassurerait complètement les plus timides et ferait accepter par tous cette mesure d'amnistie réglée par une saine politique.

« Après ces déclarations contradictoires, la question d'amnistie a été réservée. Elle ne figure pas dans ce qu'on a appelé le programme des gauches. Ce programme sera soumis à chacun des quatre groupes. »

L'autre jour, M. Waddington répondait aux députés qui lui demandaient d'épurer le personnel: « Mais, messieurs, ceux dont vous réclamez la révocation ont été nommés à votre recommandation. » Cela a dû paraître étrange, et cependant cela est vrai. Voici, d'après le *National*, ce qu'aurait avoué M. Floquet à la réunion tenue par l'Union républicaine:

« Moi-même, messieurs, j'ai pour mon compte adressé de nombreuses recommandations à divers ministres pour des personnes qui habitent le département où réside ma famille.

« Ces personnes, je ne les connaissais pas; je les recommandais parce qu'on m'en priait, et il se trouve qu'elles avaient des sentiments hostiles à la République.

« Mais ne devais-je pas compter que le ministère se renseignerait et qu'il serait assez ferme pour ne point faire ces nominations? »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Une véritable tempête de neige s'est abattue hier soir, dès 6 heures, sur notre région, et a duré toute la nuit. Poussée par un vent violent, la neige s'est amoncelée en certains endroits et s'est élevée jusqu'à 4 m. 50 et 2 mètres.

La circulation doit être interrompue sur bien des points.

Le baromètre, que nous avons signalé hier à 750, est descendu ce matin à 734, c'est-à-dire à tempête.

La pluie tombe depuis ce matin et le sol s'est couvert de verglas; mais à midi c'est un cloaque général.

Le thermomètre n'est qu'à zéro. Le vent se tient à l'est.

Un commencement d'incendie s'est déclaré ce matin, vers 8 heures, au domicile de M. Grignon, quai Saint-Nicolas. Le seul concours des voisins a suffi pour s'en rendre maître, et les pertes sont insignifiantes.

On a commencé à battre en ville le rappel au feu, mais les tambours ont dû cesser aussitôt.

Nous apprenons que la curieuse et instructive enquête dans l'affaire de Douces aura lieu demain vendredi.

M. Demangeat, sous-préfet de Saumur,

la famille.

Robert était touché de ses explosions de gratitude et heureux de son naïf bonheur. Bien volontiers il consentit à le doubler, en le partageant, quelques heures de plus.

— Hurrah! cria le capitaine, du plus loin qu'il aperçut Pierrette dans l'ouverture du petit berceau. Hurrah!... M. de Madiran nous reste encore aujourd'hui!

On entendit une petite exclamation contenue, un léger « Ah! » discret et satisfait, qui ne paraissait pas émaner de Pierrette, dont les grands bras télégraphiaient le contentement.

Un pan de robe bleue parut et s'effaça entre les lierres, et Robert n'eut pas besoin de cette apparition pour deviner que sa présence était agréable à tous.

On déjeuna sous le berceau, avec la verdure pour tout mobilier, et les profondeurs de la Giroude pour horizon. On voyait les longues et les navires de commerce plus massifs et plus lents, semblables d'abord à une feuille sèche tombée sur l'eau, s'avancer, grandir, se découper sur le ciel pur, prêter leurs voiles à la brise, et filer non sans grâce entre les rives ensoleillées.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

est assigné à la requête de l'instituteur de Douces, l'adversaire du garde-champêtre.

M. le ministre de la guerre vient de décider, qu'en raison de la faiblesse des effectifs, les engagements volontaires seront reçus, jusqu'à nouvel ordre, pour les commis des bureaux de l'intendance militaire.

BRISSAC.

Est-ce que les braconniers de Meudon n'auraient dressé leur tente dans la forêt de Brissac?

Le bruit courait samedi, à Angers, que la semaine dernière un boucher, traversant à la nuit, la forêt de Brissac pour se rendre chez lui, fut accosté par une vieille femme qui lui demanda à monter à côté de lui dans sa carriole; elle disait se rendre à Juigné.

Le boucher lui permit de monter et prit d'abord son panier; puis, au moment où la vieille s'appretait à monter dans la carriole, le mouvement qu'elle fit pour gagner le marchepied permit au boucher de voir que la prétendue vieille femme avait les pieds chaussés de fortes bottes et les jambes couvertes d'un pantalon. Le boucher, craignant d'avoir affaire à quelque voleur, administra sur la tête de la prétendue vieille femme un solide coup de manche de son fouet pour s'en débarrasser; puis, enlevant son cheval, il poursuivit sa route.

Bien lui prit de se défier; car, à quelques centaines de mètres de là, il trouvait la route barrée par trois malandrins qui voulurent l'arrêter. Mais, grâce à la vitesse de son cheval, il gagna Brissac sans accident, et là il put à loisir examiner le panier qui lui restait pour gage. Qu'y trouva-t-il? Un revolver et un long coutelas.

Voilà ce qui se dit en ville depuis quelques jours, et nous reproduisons le bruit sous toutes réserves. (J. de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Grand-Théâtre. — C'est en vertu d'une clause d'engagement qui donne droit au directeur de remercier une artiste à la fin du premier mois, que M. Chavannes a appelé M^{me} Gally-Laroche à remplacer M^{me} Lague.

Le *Patriote* dit que M^{me} Gally, qui, mardi soir, chantait le rôle de Marguerite dans l'opéra de *Faust*, a très-heureusement débuté et a su attirer les applaudissements sympathiques du public.

LOUDUN.

Mardi dernier, la gendarmerie de Loudun arrêtait, près le moulin de Ponçay, commune de Beuxes, une bande de malfaiteurs prévenus de tentative de vol dans l'église d'Arçay.

La bande a été reconnue pour être celle qui, le 27 octobre dernier, avait essayé, dans la même église, de retirer l'argent du tronc à l'aide d'une baleine ou de tout autre instrument garni de glu.

Aujourd'hui, le nommé Delphin (Pierre), âgé de 24 ans, se disant chanteur ambulancier, et ayant une jambe de bois; la femme Potier, âgée de 34 ans, la concubine et la complice de Delphin, et ses trois enfants dont l'aîné a 12 ans, sont sous les verrous, à Loudun. (Journal de la Vienne.)

NANTES.

Lundi soir, vers 7 heures 1/4, un incendie s'est déclaré dans les étages supérieurs d'une maison ancienne située place Catinat et occupée par un grand nombre de ménages ouvriers. Le feu a été éteint à 8 heures 1/2.

Cet incendie laisse sans asile trente-quatre familles d'ouvriers, la plupart chargées d'enfants.

Par suite de ce sinistre, plus de cent dix personnes se trouvent sans abri.

Plusieurs ont même entièrement perdu leur mobilier. La maison était assurée, et trois locataires seulement avaient pris la précaution d'assurer leurs meubles.

La misère et les souffrances des malheureuses victimes de cet incendie sont d'autant plus grandes, que la rigueur de la saison se fait cruellement sentir.

Ce sinistre aurait, dit-on, pris des proportions considérables, et le feu eût certainement consumé les maisons voisines, si d'intelligents secours n'avaient été apportés. La pompe à vapeur de la Chambre de Com-

— Elle a crânement raison! dit Rovelou, dont la voix baissa tout à coup jusqu'au ton grave.

— J'espère bien que M^{me} Emmeline me permettra d'admirer le dévouement de Pierrette en m'en racontant les circonstances... des circonstances qui ne doivent pas être ordinaires, si j'en crois ce mot « mieux qu'une mère » que l'on ne peut entendre sans en être frappé.

— Peut-être. Mademoiselle ne parle jamais beaucoup de ces choses. Après ça, vous n'êtes pas un étranger, monsieur; vous êtes devenu, tout de suite, plus qu'un ami. Si son histoire vous intéresse, elle vous la racontera, ou donnera à Pierrette la permission de le faire.

— Et Pierrette ne parlerait pas sans y être autorisée?

— Par crainte de déplaire à cette chère fille, non, monsieur.

— Un petit autocrate que cette charmante demoiselle Emmeline!

— Notre plaisir et notre orgueil à tous, monsieur. Elle fait quasiment partie de la famille, voyez-vous, et en sauvant Pierrette, vous avez mérité la reconnaissance de Mademoiselle comme la nôtre.

Les deux hommes avaient quitté, tout en causant, la maison Toulouse, où, sur la porte, le barbier se confondait en salutations.

M. de Madiran prenait, à ses yeux, un nouveau

prestige, puisqu'il se montrait dans l'intimité du capitaine Rovelou, une des gloires locales.

La conversation venait de prendre une tournure nouvelle, moins attrayante pour la curiosité de Robert, plus commode pour la discrétion de Rovelou.

Ce dernier raconta l'émotion de tous les passagers, l'admiration des dames, les éloges des hommes, pour l'acte courageux que M. de Madiran avait accompli.

L'inspecteur de la Compagnie, auquel il avait tout raconté dès son arrivée à Royan, non-seulement ne lui avait adressé aucun reproche pour le demi-arrêt qui avait failli devenir si fatal à Pierrette, mais encore l'avait autorisé à se faire remplacer quelques heures plus tôt qu'à l'ordinaire, pour se rendre aux Accroches remercier le héros de cette aventure.

Rovelou n'avait pas attendu un second avis pour dévaler au point du jour dans le bateau qui remontait la Gironde, et il accourait tout heureux, avec la perspective d'une journée de fête comme il ne lui était pas donné d'en avoir souvent.

La vieille mère... et la sœur Pierrette... et Mademoiselle... et M. de Madiran... réunis dans la petite maison des Accroches! quelle joie!

Le brave homme, dont le rude métier comportait peu de loisirs, avait des effusions d'enfant en vacances dans le milieu simple et réconfortant de

merce, amenée aussitôt que l'alarme a été donnée, a jeté sur le brasier une telle quantité d'eau, que la part au feu a été promptement faite et tout danger conjuré.

Le journal *l'Espérance du peuple* fait appel à la charité de ses lecteurs et ouvre une liste de souscription dans ses bureaux.

M. le comte Olivier de Cheigné, chef de bataillon de l'armée territoriale (Nantes), est frappé de suspension pour un an. Le crime de M. de Cheigné est d'avoir assisté aux banquets royalistes. Son bataillon, lors du dernier rassemblement de l'armée territoriale, a été cité à l'ordre du jour pour sa solide instruction et sa belle tenue.

Nous lisons dans *l'Indépendance bretonne* :

« Une singulière aventure vient, disent les journaux de Laval, d'arriver à un habitant des Côtes-du-Nord. Notre compatriote, installé chez le sieur Japin, cabaretier à Thievalles (Sarthe), demanda les soins d'un perruquier. Celui-ci arriva et se mit en devoir de raser son client. Pendant l'opération, un individu attablé au cabaret heurta le bras du perruquier et lui fit couper la moitié du nez de la personne qu'il rasait.

« C'était déjà pour cette dernière une bien fâcheuse aventure, mais le pis est que le blessé, dont nous ignorons le nom, mais qui est originaire des Côtes-du-Nord, s'en allait dans la Loire-Inférieure, où il devait se marier jeudi prochain.

« Un premier pansement a été fait sur le champ, et il est à espérer que la blessure de l'infortuné sera en voie de guérison lorsqu'il se présentera devant sa future. »

Revue théâtrale.

« Mieux vaut tard que jamais. » C'est ici le cas de l'appliquer en toute vérité. Depuis le commencement de la saison théâtrale, nous avons été empêché de reprendre notre chronique hebdomadaire, qui, dorénavant, paraîtra exactement tous les quinze jours.

Ceci posé, causons un peu de notre nouvelle troupe, et souhaitons la bienvenue aux artistes que nous avons revus avec tant de plaisir.

Nous avons été surtout bien heureux en voyant M. Lelong remonter au pupitre du chef d'orchestre. C'est le musicien par excellence, tenant tout son monde entre ses mains. Pas une réplique, pas une attaque, pas un instrument, rien ne lui échappe. Ses yeux, ses gestes, tout indique aux artistes qui l'observent attentivement ce qu'ils ont à faire, et cela sans effort, sans prétention. Sympathique à tous, bon camarade, toujours le premier au travail. Trouvez-lui un ennemi parmi les siens, trouvez-en seulement un qui ne lui rende justice et ne lui soit attaché... c'est chose impossible. N'est-ce pas là le plus grand éloge que l'on puisse faire de quelqu'un ?

Quelques... (pardon, j'allais dire grincheux) non... quelques trop difficiles se plaignent, parfois, que cet orchestre tant vanté laisse à désirer. Ceux qui disent cela ne sont pas de bonne foi, car quelle est la ville de province, comptant même 400,000 âmes, qui en ait un semblable, et des solistes tels que les Guidé, les Molé, les Martel, et un harpiste comme celui que nous entendîmes mardi soir ?

Maintenant, les goûts sont dans la nature, et tout le monde n'a pas à sa disposition une orchestration magistrale comme celle de la musique de Bouzy-le-Têt, ou entendu, comme moi, dans l'ancien théâtre, chanter la partition de *Robert le Diable* avec un piano, une contre-basse et un trombone.

Je passerai rapidement sur les premières représentations données ici ; nous entendrons de nouveau les artistes dans le courant de la saison. Nous ne pouvons pas, cependant, ne rien dire de la splendide représentation du *Trouvère*, où M. Gense a déployé toutes les ressources de son magnifique talent. Toutes les fois que, depuis, j'entre au théâtre, je crois toujours entendre, dans le lointain, les accents ravissants avec lesquels il nous a dit le *Misereux*. Et comme il a divinement bien chanté la *Dame blanche* !

Un souvenir aussi à notre baryton, M. Rougé, que tout le monde se réjouit d'entendre dans la *Favorite*, puis dans *Charles VI*, un de ses rôles favoris et qui semble avoir été écrit pour sa belle voix.

Nous arrivons enfin à la représentation

du *Marquis de Villemer*. Rendons à la troupe de comédie un hommage qu'elle mérite à tous égards ; tous ont interprété la pièce ravissante de George Sand avec beaucoup de talent... mais arrêtons-nous un instant avec le duc d'Aléria. Le rôle était rempli, comme tout le monde sait, par notre directeur, M. Chavannes. Parfait comédien, acteur consommé, il a détaillé les finesses et les mille riens dont ce rôle est émaillé avec une grâce parfaite et une originalité des plus piquantes. On eût dit positivement, à le voir, qu'il était chez lui et que tout cela lui arrivait réellement, tellement il était naturel. Ceci encore n'a rien d'étonnant. Prenez du duc d'Aléria l'intelligence, la courtoisie, l'affabilité, sa générosité pour tous ceux qui souffrent, l'homme du monde dans toute l'acception du mot, et vous aurez dans notre cher directeur le sosie vivant du rôle qu'il a tenu, vous le verrez tel qu'il est tous les jours dans la vie ordinaire.

Le 18 novembre, on nous donnait les *Brigands*, d'Offenbach. Disons tout de suite que le grand attrait de la soirée était la rentrée de M^{lle} Lelong, l'actrice gâtée du public saumurois, et le méritant bien. Toujours crâne, jolie femme, n'ayant pas l'air de s'en douter. Toutes les fois qu'elle reparait, un je ne sais quoi d'aise et de bonne humeur court immédiatement dans la salle. La reverrons-nous bientôt et souvent ? c'est ce que tout le monde demande.

Je me réjouissais, en commençant cette revue, d'arriver à la représentation de *Mignon*, et maintenant que me voilà en face de la soirée du 25, je suis fort embarrassé. Je voudrais dire à tous un mot gracieux, car enfin, toute partialité mise de côté, je crois qu'il est impossible de voir quelque chose de plus soigné, comme orchestre et comme mise en scène. J'insisterai même sur ce dernier point. Le théâtre de Saumur ne possède, évidemment, pas de grandes ressources, comme décors : M. Brugnot, avec le peu qu'il a à sa disposition, fait vraiment des choses charmantes.

Nous avons revu, le même soir aussi, une ancienne connaissance, M. Letellier, une seconde basse comme les directeurs en trouvent bien rarement.

Arrive Lothario... M. Sureau, artiste avant tout, doué d'une superbe voix de basse, a chanté son rôle avec une mélancolie et un savoir au-dessus de toute critique.

Quant au ténor, il a été ce qu'il est et ce qu'il sera toujours : un Wilhem excellent.

Laissons passer, je vous prie, la petite charrette à deux roues que j'aperçois là-bas et de laquelle nous allons voir descendre Mignon.

L'impression première est excellente... Jeune et jolie, cela dispose une salle en votre faveur, sympathie qui s'est changée en enthousiasme après l'audition de la romance de Mignon. M^{lle} Reggiani a la voix chaude, l'organe puissant, c'est un splendide contralto, chantant d'une justesse irréprochable et avec une méthode parfaite. J'ai entendu, à l'Opéra-Comique, dans *Mignon*, M^{lle} Galli-Marié ; elle ne le chante pas mieux, et a de moins tout le charme de sa personne. M^{lle} Reggiani a dit toute la partition en grande artiste. Insister davantage sur son talent deviendrait de la fadeur. Quoi de plus ravissant que Mignon, vêtue de sa robe blanche et chantant à genoux la prière que sa mère lui avait enseignée, et cela avec des accents que l'on voudrait entendre encore !

Monsieur Chavannes, donnez-nous *Charles VI*, et cela bientôt, ou les Saumurois vous font un mauvais parti... et je me mets à leur tête.

Un Monsieur de l'avant-scène.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1879.

NAISSANCES.

- Le 3. — Mélanie Balard, rue Saint-Nicolas. — Paul-Louis-André Poirier, route d'Angers.
- Le 6. — Mathilde-Joséphine Mouton, à l'Hospice.
- Le 7. — Camille-Fébronie-Joséphine Maurette, rue du Puits-Neuf.
- Le 10. — Joséphine Poisson, rue Saint-Nicolas.
- Le 12. — Albert-Edouard-Eugène Girard, rue Saint-Nicolas.
- Le 15. — Zélie Lambert, rue de la Croix-Verte.
- Le 16. — Gaston-Émile Foreatier, rue de la Croix-Verte. — Antoine Vincent, rue de Fenet.

Le 18. — Claudine Germond, à l'Hospice.

Le 19. — Henri-Louis-Jean-Eugène Cerclais, place de la Bilange. — Louis Renier, rue de Fenet.

Le 20. — Elisabeth-Eugénie Bachmeyer, rue de la Visitation.

Le 23. — Berthe-Eugénie Bruneau, rue de la Croix-Verte. — Antoine Buffet, rue Duplessis-Mornay.

Le 26. — Henri Martin, rue de la Visitation. — Pierre Ratier, place du Roi-René.

Le 27. — Edouard-Joseph Boiteux, rue de Lorraine.

Le 28. — Marie Lemaître, à l'Hospice.

Le 29. — Vincent Arpajou, rue Dacier. — François Nourri, rue Notre-Dame.

MARIAGES.

Le 4. — Emile-Joseph Taupin, chapelier, a épousé Alphonsine Pinet, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 5. — Charles-Joseph-Eustache Lepot, propriétaire, de Tours, a épousé Marguerite-Gabrielle Bédane, sans profession, de Saumur.

Le 10. — Pierre-Marie Elie, garçon d'hôtel, a épousé Anne-Marie-Louise Maurin, maîtresse d'hôtel (veuve), tous deux de Saumur.

Le 11. — Ferdinand-Alexandre Labispère, maître d'hôtel, a épousé Noémie-Marie Coiffard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 18. — Louis Taveau, cultivateur, des Verchers, a épousé Eugénie-Joséphine Dubois, sans profession, de Saumur.

Le 22. — François-Alexandre Boiteux, cavalier de manège, a épousé Emilie-Marguerite Grignon, lingère, tous deux de Saumur. — Louis Perreau, jardinier, a épousé Florence-Alexandrine Favreau, domestique, tous deux de Saumur. — Antoine Yassal, cavalier de manège, a épousé Victoire-Augustine Gaignard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 24. — Eugène Chucho, jardinier, a épousé Marie Chemineau, lingère, tous deux de Saumur. — Emile-Charles Tourret, peintre en bâtiment, a épousé Léonie-Eugénie Fazi, couturière, tous deux de Saumur. — Florent-Henri Revêche, coiffeur, a épousé Marie-Pauline Corneau, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 5. — Pierre-Philippe Fremont, cultivateur, 81 ans, à l'Hospice. — Laurent Rocher, sans profession, 76 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Frédéric Rété, ancien horloger, 69 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Estelle-Louise Coqueret, sans profession, 38 ans, veuve Eugène-Jacques Menier, rue de l'Hermitage.

Le 9. — Julien-Baptiste Desseppe, ancien boulanger, 70 ans, quai de Limoges.

Le 10. — Marie-Louise Poitou, domestique, 28 ans, épouse Henri Deniau, rue du Puits-Tribouillet. — Louise-Anastasie Bourreau, couturière, 46 ans, rue du Portail-Louis. — Auguste Boislème, 15 jours, rue des Saulais.

Le 11. — Ernestine Jousset, journalière, à l'Hospice.

Le 12. — Marguerite Salmon, 2 mois, rue de la Visitation. — Félicité Letrouvé, domestique, 48 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Anne Champion, journalière, 88 ans, veuve François Thibault, à l'Hospice.

Le 14. — Auguste-Gabriel Chartier, marchand boucher, 30 ans, rue de la Tonnelle.

Le 15. — Jeanne-Cécile Gauffreteau, sans profession, 78 ans, quai de Limoges.

Le 17. — Georges Gaultier, 3 mois, rue de Fenet.

Le 18. — Eugène-Joseph Corbineau, tourneur, 43 ans, rue du Bellay. — Michel Faure, journalier, 73 ans, rue de Fenet. — Ange-Bernardin Bolognesi, négociant, 64 ans, rue de Poitiers.

Le 19. — Alphonse-Émile Guitter, chapelier, 28 ans, rue d'Orléans. — Raoul Garnier, 3 mois, rue des Boires. — Angèle-Maria Borel, 3 ans, rue du Portail-Louis.

Le 24. — Céleste Brisset, journalière, 78 ans, veuve Jean Batard, rue Courcouronne.

Le 22. — Charles Tessier, journalier, 79 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Anne Brard, sans profession, 62 ans, épouse Jean Maurice, rue du Portail-Louis. — Rosalie Bodin, journalière, veuve Louis Delanoue, rue de Fenet.

Le 24. — Marie Brossay, sans profession, 23 ans, épouse Isaïe Chapelain, rue Saint-Jean.

Le 25. — Hippolyte Hervé, chapelier, 39 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Louise Allouin, journalière, 78 ans, veuve René Mabileau, rue des Capucins.

Le 28. — Joseph Gillot, aubergiste, 36 ans, route de Varrains.

Le 29. — Jeanne Haye, journalière, 61 ans, veuve René Baron, au Petit-Puy.

Le 30. — Marie-Clémence Barier, sans profession, 62 ans, épouse François-Eugène Moreau, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le dimanche 7 décembre, on trouvera, aux magasins du *Palais des Marchands*, la plus belle exposition de jouets d'enfants qui ait jamais eu lieu à Angers.

Jouets merveilleux, ingénieux, scientifiques, utiles, inutiles, sérieux, frivoles, jouets classiques, jouets de haute nouveauté.

On pourra s'en convaincre en visitant cette splendide exposition, dont l'entrée sera publique.

Le hall, et toutes les nouvelles galeries inaugurés le 15 octobre dernier, seront consacrés spécialement à la vente de ces articles.

Les jouets seront vendus au détail, au prix du gros.

Meubles fantaisie.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 9 décembre 1879.

REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse contralto, des Italiens

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de Scribe, Alphonse Royer et G. Vaëz, musique de DONIZETTI.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de *Léonor*.

Distribution. — Fernand, M. Gense ; Alphonse, M. Rougé ; Balthazar, M. Sureau ; Don Gaspard, M. Preys ; Léonor, M^{lle} Reggiani ; Inès, M^{lle} Longueville. — Seigneurs et dames de la cour, gardes, pages, moines, etc.

Le prix des places pour cette représentation est fixé comme suit :

Loges de balcon, fauteuils, stalles, 4 fr. 50 ; parquet, premières loges, 2 fr. 75 ; baïgnaires, 3 fr. ; loge de MM. les Officiers, 2 fr. 75 ; parquet militaire, 1 fr. 75 ; parterre, 1 fr. 75 ; parterre militaire, 1 fr. ; secondes, 1 fr. ; amphithéâtre, 50 centimes.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

Quai de Limoges.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthroscope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans.

VIENT DE PARAÎTRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, No 4, No 4 bis, No 6, No 8 et No 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80
Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même.
6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

VESTON Grosse mousseline, double tortan, très soigné. 16 fr.	PARDESSUS Draperie mousseline, double tortan, col velours. 19 fr.
ULSTER Draperie frisée, réversible, col plénière, poches manchon. 19 fr.	ULSTER Nouveau modèle riche draperie, triple épaule- seur, double entiere- ment tortan, large col plénière, poches man- chon. 29 fr.
L'ELBEUF Superbe Velours complet, draperie che- viet, double tortan. 29 fr.	PARDESSUS Pour Enfants Draperie ratonée, doubles chaudement. 8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.
Tout vêtement expédié ne convenant pas,
l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA
Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON
N'A PAS DE SUCCURSALE

— Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)
— Graine de Moutarde blanche Didier. (Voir aux annonces.)

Dépôt chez M. Micault-Roy, épiciers.
— Capsules Durel, au goudron ferrugineux.
Dépôt dans les pharmacies.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476. M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRÉCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. 25 matin.	A POITIERS	10 h. 30 matin.	A ANGERS
8 —	—	—	—
1 — 25 soir.	—	4 — 50 soir.	10 h. 54 matin.
4 — 55 —	—	11 — 35 —	9 — 46 soir.
7 — 40 —	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	8 h. 52 matin.	A SAUMUR
10 — 45 —	—	9 — 14 soir.	—
12 — 15 soir.	—	3 — 35 —	—
6 — 45 —	—	10 — 32 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2			Crédit Foncier colonial	485			Canal de Suez	710			
3 1/2 amortissable			Crédit Foncier, act. 500 f.	1075			Crédit Mobilier esp.				
4 1/2			Obligations foncières 1877	372	50		Société autrichienne	583	75	0	25
5			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	710			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor			Crédit Mobilier	615	10		Orléans	387			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit foncier d'Autriche	715	10		Paris-Lyon-Méditerranée	386			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	712	50	3	75	377			
— 1865, 4 1/2			Paris-Lyon-Méditerranée	1132	50	10		Nord	393	75	
— 1869, 3 1/2			Midi	867	50		50	Ouest	388	95	
— 1871, 3 1/2			Nord	1480				Midi	385		
— 1875, 4 1/2			Orléans	1142	50	1	25	Paris (Grande Ceinture)	385		
— 1876, 4 1/2			Ouest	760				Paris-Bourbonnais	383	50	
Banque de France			Compagnie parisienne du Gaz	1390				Canal de Suez	363	75	
Comptoir d'escompte			C. gén. Transatlantique	630							
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 50 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, omnibus.
3 — 32 — — — — —	express, omnibus.
7 — 15 — — — — —	(s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 23 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION
A faire audit Hospice général pendant l'année 1880.

Le vendredi 19 décembre 1879, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1880 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Beurre, œufs;
- 2^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 3^e id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 4^e id. Bois de sapin;
- 5^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 4^e et 5^e sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON ET MAGASIN
Situés rue Saint-Jean, n° 29. S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (647)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER Pour Noël 1880, MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10. S'adresser audit notaire. (622)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 7 décembre 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER,

- DE :
 - 1^o Cinquante-cinq ares de VIGNE, au canton de Presle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant la levée du Pont-Fouchard;
 - 2^o Cinquante-cinq ares de TERRE, au canton de la Saufaie, commune de Bagnoux; Le tout appartenant à la famille Simon.
- On pourra traiter avant l'adjudication. (591)

A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON
Rue de l'Ermitage, 2, AVEC JARDINS.
S'adresser à M. COUTARD, rue Dacier, n° 30. (656)

A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON
Située à Dampierre, sur la route, Comprenant cinq pièces, servitudes, pompe et jardin de 11 ares. S'adresser à M. DION, propriétaire à Dampierre. (652)

A VENDRE D'OCCASION, UNE PAIRE DE MEULES
De 1 mètre 65 cent., Volets, tournants et virants. S'adresser à M. Joseph DAVY, meunier à Saumur. (653)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, **PORTION DE MAISON**
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE Grand assortiment DE

BEAUX PLANTS DE PEUPLIERS
Suisses et d'Italie.

CHEVELUS DE VIGNES ROUGES de Bourgouil, PINOT BLANC, Griffes D'ASPERGES d'Argenteuil, etc., etc. S'adresser à M. MARCUREAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (503)

L'AGRICULTEUR FRANÇAIS

ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES
Contre la MORTALITÉ du Bétail et des Chevaux.

Siège social : 1, Carrefour de la Croix-Rouge, 1, PARIS.

Les exercices sont de 3 mois. Les Comptes réglés chaque trimestre sont soumis à une Assemblée et les Sinistres payés immédiatement après. — Pour renseignements, prospectus, tarifs, s'adresser à la Direction générale. On demande des Agents pour 1, 2 ou 3 Cantons. (492)

DEUIL COMPLET TOUT FAIT en 10 heures

Robes, Costumes, Tissus deuil et demi-deuil. AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuils 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de culture de la personne.

AU SABLIER, 2, P^o Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr}. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ.

UNE MAISON DE COMMERCE demande une demoiselle de magasin. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

PLUS de DOS RONDS

Plus de Dames, ni de Messieurs, ni d'Enfants aux dos ronds avec la Bretelle Américaine brevetée. Cette bretelle a, par sa forme particulière, tous les avantages d'une bretelle spéciale pour les épaules, et comme support de jupons pour les dames ou de pantalons pour les messieurs. Elle élargit la poitrine et donne aux hommes une respiration libre. Elle fortifie ainsi la voix et les poumons, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte. Elle donne de la prestance et se porte sans inconfort, avec une sorte de bien-être, au contraire, pour la personne qui en fait usage. Elle est surtout d'une valeur incontestable pour les personnes aux habitudes sédentaires, pour les jeunes filles et jeunes gens qui grandissent ou font leurs études. Prix aux qual. : 37, 54, 75, 107. Envoi franco pour toute la France sur réception de mandat-p. payable à M. N. KENDALL, 134, rue de Rivoli, maison principale pour la France et le continent. En envoyant la commande, donner la mesure de la poitrine prise sous les bras. Escorte libérale au Commerce.

CAPSULES DUREL au Goudron Ferrugineux
MM. les Docteurs TROUSSEAU & PIDOUX dans leur Traité de Thérapeutique recommandent d'une manière particulière la Graine de Moutarde blanche comme ayant obtenu les meilleurs résultats dans la Guérison des Maladies de l'Estomac (Gastrite, Gastralgie), de celles des INTESTINS et du FOIE, des DARTRES, des HÉMORRHOÏDES, des CONGESTIONS, des RHUMATISMES, des CONSTIPATIONS OPINIÂTRES. DIDIER, 20, B^o Poissonnière, Paris.

ENCRE-POUDRE-EWIG
POUR FAIRE L'ENCRE SOUS-MAIN
Noire, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes 1 fr. le lit. Soc. V. KARQUEL, r. Auber, 14, Paris.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875. Saumur, imprimerie de P. GODET.